

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'URBAMISME ET HABITAT
PROJET D'URGENCE ET DE RESILIENCE URBAINE DE KANANGA
(PURUK)

**TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR DU PROJET D'URGENCE ET
DE RESILIENCE URBAINE DE KANANGA**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour financer les travaux d'urgence contre les érosions à Kananga. Après analyse, la Banque mondiale a accepté d'allouer 100 millions de dollars américains à ce nouveau projet, dénommé « Projet d'Urgence pour la Résilience Urbaine de Kananga », en sigle PURUK.

Le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga a pour objectif de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga et de renforcer la capacité du gouvernement et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique. Le projet est ancré au Ministère de l'Urbanisme et Habitat. Le Projet comporte quatre composantes :

Composante 1 : Interventions d'urgence contre l'érosion des ravins pour protéger les infrastructures essentielles

Les activités comprennent : (a) la gestion du ruissellement et l'amélioration du drainage, y compris des solutions basées sur la nature (pour rediriger l'écoulement ou améliorer l'infiltration des eaux en utilisant des arbres et des espèces de plantes à enracinement profond) ; (b) la stabilisation des ravins pour arrêter l'érosion et prévenir les glissements de terrain (c.-à-d. remodelage ou reprofilage des canaux à l'aide de géotextiles, de barrages rocheux, de sacs de sable et/ou de filets métalliques), et (c) les activités associées à la restriction de l'accès et à la protection des zones d'intervention, à la surveillance communautaire et à la prévention du déversement de déchets dans les ravins. Cette composante financera également des études techniques, des modélisations techniques et la supervision des travaux. Les types de travaux financés dans le cadre de cette composante sont à forte intensité de main-d'œuvre, de sorte qu'un grand nombre d'emplois temporaires seront générés, ce qui profitera à la communauté locale. Le financement au titre de cette composante comprend les travaux de génie civil, les études techniques et l'équipement.

Composante 2 : Développement urbain résilient intégré

Cette composante est conçue pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'érosion des ravins, des glissements de terrain et des inondations en soutenant une approche intégrée, holistique et résiliente du développement urbain à Kananga. Les activités ont commencé immédiatement après l'approbation du PURUK et viseront à soutenir des approches à moyen et à long terme afin de renforcer les capacités institutionnelles de gestion urbaine, à développer des systèmes de gestion des risques de catastrophe et à financer des infrastructures physiques résistantes aux érosions et aux changements climatiques, ce qui renforcera la résilience de l'économie locale et des moyens de subsistance. Les activités ont été conçues en consultation avec les citoyens locaux afin

d'être inclusives, de soutenir les populations vulnérables et de renforcer la capacité des communautés à faire face aux risques climatiques et à s'y adapter. Les activités sont liées et éclairées par les enseignements tirés des activités d'urgence, et elles seront mises en œuvre parallèlement à celles tirées de la composante 1.

Composante 3 : Gestion de projet et soutien à la mise en œuvre

Cette composante finance les coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet. Cela comprend, entre autres, le paiement des salaires des consultants de l'Unité de gestion de projet (UGP), les coûts d'audit, la mise en œuvre du Cadre environnemental et social (CES), le paiement des coûts d'indemnisation pour la réinstallation, le suivi et l'évaluation, les voyages d'étude, la communication pour l'ensemble des composantes, la sensibilisation et l'engagement des citoyens.

Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC)

Cette composante fournira, au besoin, une réponse immédiate en cas d'une crise ou à une urgence admissible. Des ressources seront allouées à cette composante au besoin au cours de la mise en œuvre. Un manuel d'exploitation du CERC a été préparé par le Gouvernement et fournit les lignes directrices et instructions détaillées sur la façon de déclencher le CERC et d'utiliser les fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses admissibles et les modalités de mise en œuvre spécifiques ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination).

La responsabilité globale de la mise en œuvre du projet est confiée à une Unité de Gestion de Projet (UGP) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), qui a déjà de l'expérience dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, notamment le Projet de Développement Urbain (PDU) d'une enveloppe de 190 millions de dollars américains et qui avait financé en 2021 les activités de stabilisation des érosions à Kananga, similaires à ce qui sera fait dans le cadre du PURUK. L'UGP dirige la mise en œuvre globale et a des responsabilités en matière de rapports auprès du MUH et de la Banque. L'UGP regroupera toutes les informations fiduciaires, de sauvegardes, techniques et relatives aux résultats du projet pour transmission à la Banque mondiale. Il a également en charge des audits externes du projet et assumera la fonction globale d'audit interne. La capacité de mise en œuvre des projets par le MUH sera renforcée par le recrutement, par voie compétitive, de consultants expérimentés à des postes clés.

Dans le but de favoriser les conditions de poursuite de mise en œuvre des activités du Projet, la Banque mondiale en collaboration avec le MUH a sollicité le concours de la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour la conduite du processus de recrutement de l'équipe du Projet PURUK dont le Coordonnateur (trice).

II. RESPONSABILITES GENERALES

Le Coordonnateur du Projet (CP) est chargé de collaborer, coordonner et superviser les responsables techniques et administratifs impliqués dans le pilotage du Projet pour la réalisation des activités du projet ; d'être en liaison avec les différentes institutions du secteur public impliquées dans le projet, la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF). Il joue le rôle de pivot dans la mise en œuvre des activités du Projet, et est globalement responsable de la mise en œuvre satisfaisante du Projet.

A ce titre, les responsabilités ci-après seront assumées par le Coordonnateur :

- Il est Responsable de la bonne marche et assure la coordination de toutes les activités du Projet ;
- Il est Responsable de la gestion administrative, financière et technique du Projet ;
- Il supervise l'encadrement de l'ensemble des membres de l'Unité de coordination du projet (UGP), et veille au respect strict des termes de performance définis ou à définir pour chacun des membres du personnel y compris pour lui-même. Il pilote les actions de mise en œuvre de façon active ;
- Il est le principal porte-parole du Projet ;
- Il organise la communication interne et externe, et les démarches y afférentes ;
- Il contribue à la vie institutionnelle de l'UGP et il favorise des relations harmonieuses et riches avec les autres acteurs du Projet.

III. MANDAT SPECIFIQUE

Le /la Coordonnateur/trice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. Pour réaliser sa mission, le CP dispose d'une équipe multidisciplinaire composée des spécialistes techniques dans le domaine des infrastructures, fiduciaires, sauvegardes environnementales et sociales, et du personnel d'appui sous sa supervision. Il sera chargé d'orienter, coordonner et exécuter l'ensemble des activités du projet et de gérer les fonds alloués au financement des activités avec diligence, efficience et efficacité et en conformité avec les procédures de la BM en vue d'atteindre les objectifs du projet.

Il aura les principales missions suivantes :

Sur le plan stratégique et de gouvernance :

- Répondre de la bonne gestion du Projet devant le Comité de Pilotage du Projet (CPP), et rendre compte de la bonne élaboration des budgets et du contrôle de leur mise en œuvre, de l'optimisation des résultats auprès des partenaires institutionnels ;
- Représenter l'UGP dans les réunions externes ou auprès des partenaires nationaux et internationaux, les acteurs bénéficiaires du Projet et auprès de la Banque Mondiale afin d'assurer une participation inclusive et constructive de la préparation et mise en œuvre du Projet ;
- Promouvoir et établir des relations avec les partenaires concernés et les provinces impliquées à travers les objectifs et les activités des projets sectoriels durant sa préparation et mise en œuvre ;
- Organiser ou faciliter les rencontres périodiques du Comité de Pilotage (COPIL) dans les délais prévus pour suivre l'état d'avancement du projet ;
- Organiser et rendre disponible pour le contrôle (audit, inspection, évaluation, supervision, etc.) tous les supports, informations nécessaires à la réussite de la mission de l'UGP ;
- Soutenir la planification holistique du projet et l'établissement de rapports, en identifiant les principaux risques et problèmes, et en les abordant de manière proactive afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du projet ;
- Veiller à ce que des dispositions efficaces et inclusives soient prises pour collaborer avec les bénéficiaires du projet et les parties prenantes.

- Coordonner la mise en œuvre des plans d'activités, de communication, d'approvisionnement et de gestion des risques rentrant dans le cadre du projet, en collaboration avec les agences d'exécution ;
- S'assurer que les opérations et les activités soient conformes aux exigences du bailleur ;
- Identifier les meilleures pratiques et les synergies possibles pour améliorer l'efficacité des activités du projet pour que les documents liés aux projets soient disponibles et mis à jour ;
- Suivre l'organisation et participer aux réunions d'information et d'échanges avec les partenaires dans le cadre des activités du projet ;
- Assurer le suivi de la qualité de l'exécution dans les délais des plannings d'activités et d'évaluation et d'exécution des différentes composantes du projet ;
- Identifier et solliciter tout appui technique supplémentaire en vue d'assurer une gestion, une planification et un suivi de qualité ;
- Informer le Gouvernement et la Banque mondiale sur l'état d'avancement du projet et veiller à la tenue à jour permanente des états financiers du Projet en conformité avec les procédures comptables et financières mises en place par le Manuel des Procédures ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations des missions de la Banque mondiale et rendre compte de leur état d'exécution au maître d'ouvrage et à la Banque ;
- Veiller à ce que les investissements sous la responsabilité du PURUK sont exécutés en conformité avec les directives et procédures en vigueur pour la sauvegarde environnementale et sociale ;
- Entreprendre toute action nécessaire auprès des autorités concernées ou du bailleur les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du projet ;
- Porter à l'attention du Ministère de tutelle, des autorités ministérielles et de la Banque les problèmes et les difficultés réelles ou susceptibles de se poser au cours de l'exécution du Projet et établir des matrices de responsabilité pour chaque activité ;
- Encadrer le personnel de l'unité de coordination dans leurs tâches quotidiennes.

En matière de Gestion Administrative :

- Assurer l'organisation générale du Projet, la coordination des opérations et l'application du règlement intérieur du Projet ;
- Préparer les réunions du COPIL, assure le secrétariat et veille à la mise en œuvre de ses délibérations ;
- Assurer la gestion quotidienne et appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du projet, et la coordination technique avec les différents acteurs ;
- Assurer le respect et le suivi des clauses fiduciaires et des sauvegardes en conformité avec les accords de financement et des autres documents du projet ;
- Préparer, valider et transmettre régulièrement les rapports d'activités (trimestriel, semestriel et annuel) sur la gestion du Projet à la BM et aux autres organes du projets ;
- Veiller à la préparation régulière des rapports d'activités, des Missions et autres rapports pour le compte du gouvernement congolais et BM ;
- Organiser la revue périodique des activités du Projet ;

- Préparer et participer aux missions de supervision internes et externes ainsi que prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations
- Faciliter/Assurer le recrutement, gestion et coordination du personnel et veiller au bon déroulement de leurs fonctions au sein de l'UGP ;
- Évaluer les performances du personnel de l'UGP ;
- Veiller au renforcement des capacités des agents et cadres en tenant compte de l'importance de la formation en rapport avec les objectifs et attentes du Projet ;
- Assurer l'élaboration, la revue et la mise en œuvre des manuels de gestion ou des opérations du projet ;

Sur le plan financier :

- Assurer le respect des procédures administratives, financières et de passation des marchés, conformément au manuel des procédures/opérations du projet;
- Veiller à la mise en place effective et à l'opérationnalisation du dispositif de contrôle interne ;
- Participer à l'élaboration, coordonner et transmettre les rapports de suivi financier (RSF) ;
- Superviser, en collaboration directe avec le responsable administratif et financier (RAF), les missions d'audit externes ;
- Superviser les missions de revue financière et de passation des marchés de la Banque mondiale;
- Assurer le respect de décaissement sain selon les prévisions du projet ;
- S'assurer de la préparation, de la validation et de la mise en œuvre du plan de passation des marchés du projet selon les procédures de la Banque mondiale;
- Assurer la mobilisation des contreparties nationales (si applicable) ;
- Veiller et superviser les différents acteurs dans la préparation du plan de travail et du budget annuel du Projet (PTBA) ; qu'il /elle soumet à l'attention des organes du projet et auprès de la BM pour approbation et non-objection ;
- Présenter à la BM et dans les délais requis pour avis de non-objection les projets de PTBA, les états financiers annuels et les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités ;
- Faciliter l'organisation des audits techniques et financiers, et veiller à l'opérationnalisation du plan de mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- Superviser la mise en œuvre des procédures comptables et financières selon les règles de la Banque mondiale et veiller à la mise à jour des données et des informations enregistrées dans le logiciel de gestion financière et comptable.

Sur le plan technique et de suivi/évaluation :

- Veiller et superviser en collaboration avec les partenaires publics impliqués, la planification des activités du projet et élaborer les plans d'actions annuels des projets ;
- Superviser la préparation et l'implémentation du PTBA, les comptes-rendus et les rapports d'état d'avancement périodiques ; S'assurer que les plans de travail et les activités sont mis à jour et évalués régulièrement ;
- Assurer le suivi et évaluation du projet y compris la mise en place du système de suivi-évaluation du Projet et la réalisation des indicateurs de performance du projet en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation ;

- Veiller à la mise en place des équipes techniques chargées de la mise en œuvre des activités/composantes des projets ;
- Établir des contacts avec les provinces bénéficiaires du projet en RDC (hors du CPF), coordonner les activités des agents de liaison potentiels dans ces provinces et veiller à l'obtention des résultats ;
- S'assurer du respect des normes de sauvegardes environnementales et sociales dans la préparation et la réalisation des activités ;
- Veiller à la qualité des études techniques, environnementale et sociales réalisées par les prestataires ;
- Superviser le processus de suivi/évaluation et veiller à la consolidation des rapports de progrès semestriels et à leur transmission dans les délais ;
- Coordonner la communication globale du projet et s'assurer de sa visibilité ;
- Assurer de façon globale le reporting, le suivi-évaluation du projet et la réalisation des indicateurs du projet ;
- Veiller à la réception provisoire et définitive des travaux dans les règles ;
- Coordonner la rédaction des TDRs/DAOs, spécifications techniques des activités, au sein de l'UGP et du gouvernement et assurer les demandes de non-objection pour des TdRs, DAOs auprès de la BM.
- Réaliser d'autres missions et attributions telle que définies par la Banque mondiale ;
- Veiller à la bonne gestion des contrats ;
- Assurer le suivi des décaissements.

En matière de passation des marchés :

- Veiller à l'implémentation et la révision (selon le besoin) de la stratégie de passation des marchés (PPSD) ainsi que la réalisation du plan de passation des marchés (PPM), en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
- Veiller à ce que les PPM soient élaborés et exécutés à temps et régulièrement mis à jour, en collaboration avec le SPM ;
- S'assurer que les Avis généraux de passation des marchés annuels sont publiés en temps opportun et que les soumissions suivent bien les procédures édictées dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale et dans le manuel des procédures du Projet ;
- En collaboration avec le SPM, faciliter la mise place des commissions d'évaluation et d'analyses des marchés selon la réglementation en vigueur ;
- Signer les différents marchés relevant du seuil de compétence du Projet et approuver les contrats à signer avec les prestataires et autres partenaires préparés par le service de passation des marchés ;
- Assurer la responsabilité de la réalisation effective et efficiente, et de la qualité des marchés de travaux, de fournitures et des prestations de services de consultant conclus dans le cadre du projet. ;
- Participer aux visites et réceptions sur terrain (provisoire et définitive) ;
- Assurer la responsabilité de la qualité des fournitures, des travaux et services de consultant prévus dans le projet.

En matière de gestion environnementale et sociale :

- Veiller à l'application des normes environnementales et sociales conformément au cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- Superviser la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale élaborés pour chaque entreprise dans le cadre des activités du projet ;
- S'assurer de l'intégration des mesures de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux dans les DAO et contrats des marchés ;
- Veiller à l'organisation et au suivi des consultations publiques et des campagnes de sensibilisation auprès des parties prenantes ;
- Appuyer le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux, en collaboration avec les spécialistes concernés ;
- Évaluer et rapporter régulièrement sur la conformité environnementale et sociale de l'ensemble des activités du projet ;
- Identifier les risques et proposer des actions correctives pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs ;
- Assurer la gestion des plaintes et doléances liées aux aspects environnementaux et sociaux, en veillant à la transparence et à la réactivité du mécanisme de gestion des plaintes.

IV. CRITERES DE LA PERFORMANCE

Le CP s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client et au bailleur.

Les critères de performance spécifiques sont énumérés ci-après :

- La mise en vigueur du projet.
- L'amélioration de qualité de services et des infrastructures réalisées par les Entrepreneurs ;
- Une bonne relation entre les différentes institutions bénéficiaires du projet, et la compréhension claire et commune des objectifs, des activités et des procédures du projet parmi les bénéficiaires.
- Mise en œuvre satisfaisante de l'APP et du Projet (avec un taux d'exécution et un taux de décaissement requis) ;
- Gestion efficace des aspects financiers et de la passation des marchés, en conformité avec les directives de la Banque Mondiale ;
- Approbation du PTBA dans les délais requis ;
- Niveau de réalisation et du suivi des actions inscrites dans le PTBA ;
- Gestion du patrimoine du Projet jugée satisfaisante par l'ensemble des partenaires du Projet, en termes de transparence ;
- Excellente collaboration avec les autres partenaires nationaux et internationaux du Projet ;
- Le taux de décaissement corrobore avec les prévisions du PTBA ;
- Les rapports d'activité du Projet sont transmis à la Banque Mondiale à temps.

Critères et indicateurs de performance

N°	Critères de performances	Indicateurs de performance
1	Taux d'exécution du Plan de Travail Annuel	80%
2	Passation des marchés non-conforme	0%
3	Absence de dépenses inéligibles ¹	0%
4	Décaissements réalisés par rapports aux prévisions	75 %
5	Taux de traitement des plaintes reçues au titre du projet	95%

NB : Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs, et peuvent être suppléés par d'autres pendant l'implémentation du projet.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

Le candidat devra être de nationalité congolaise et disposer des connaissances et aptitudes suivantes :

A. Formation et qualifications de base

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires (minimum Bac+5) en économie, management ou en ingénierie (génie civil, hydraulique, environnement, gestion urbaine) ;
- Avoir des qualifications en gestion de projet, en génie civil (ouvrages d'assainissement et de drainage, infrastructures routières), en gestion des érosions, en aménagement urbain ou en gestion des risques et catastrophes ;

B. Expérience professionnelle.

- Avoir une expérience professionnelle de quinze (15) ans dont dix (10) ans dans un poste de responsabilité de haut niveau, soit au sein d'un projet de développement, soit dans une structure d'envergure nationale ou internationale, soit dans un service public ou une entreprise privée ;
- Avoir une expérience de dix (10) ans dans la gestion des infrastructures en RDC;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans à un poste de Coordonnateur ou Coordonnateur adjoint de projets financés par la Banque mondiale ou tout autre bailleur bi ou multilatéral seraient un avantage considérable dans la gestion des projets et programmes sur financements extérieurs ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des stratégies liées à l'aménagement ou la gestion urbains ;
- Avoir une bonne connaissance des enjeux et problématiques du développement urbain et de la gestion des érosions, des risques et catastrophes ainsi que des solutions qui sont proposées ;
- Avoir une expérience dans la conception, formulation et la préparation, des projets avec les bailleurs de fonds ;
- Avoir une expérience dans la Gestion Environnementale et Sociale des projets financés par la Banque mondiale ou la BAD ;
- Avoir une expérience en matière de contentieux découlant de la gestion des contrats d'infrastructures, et en gestion des conflits émanant du personnel;

- Avoir une expérience en gestion financière et comptable, applicable aux organisations chargées de la gestion des projets ;
- Avoir une expérience en matière de dialogue avec les diverses parties prenantes, y compris les hauts responsables et les communautés locales ;
- Avoir les capacités minimales requises :
- Bonne moralité;
- Leadership et capacités managériales ;
- Forte capacité d'écoute et de pouvoir travailler sous pression et diriger une équipe dans un environnement multiculturel ;
- Capacité à conduire les activités de restructuration et à gérer des changements
- Capacités d'écoute et de communication aptitude à anticiper et gérer les situations de crise ;
- Esprit d'analyse, de synthèse et d'initiative.
- Bonne maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint) et logiciel de courrier électronique.

VI. DUREE DU CONTRAT ET LIEU D'AFFECTATION

Le contrat du Coordonnateur du projet est d'une durée d'un an renouvelable, suite à une évaluation de performance concluante. Le poste à pourvoir est basé à Kananga, Province du Kasaï Central. Le poste est à temps plein.

VII. PROCEDURE DE SELECTION

Le/la Coordonnateur/trice sera sélectionné/e en conformité avec les procédures fixées dans le document de la Banque mondiale relatif aux « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » daté de juillet 2016, révisé en février 2025, et mis en vigueur en mars 2025 ».

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes :

- une phase de présélection sur analyse de dossiers des candidats ;
- une phase d'entretiens ;
- une phase de négociation du contrat avec le candidat retenu.